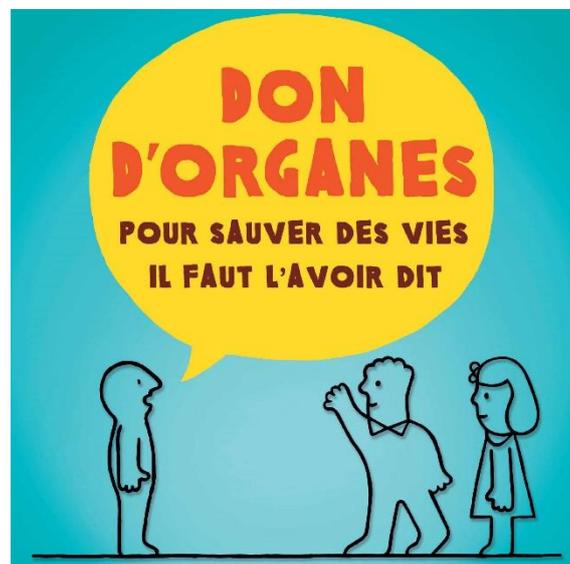


Journée Nationale du Don d'Organes et de Tissus

**La Coordination des Prélèvements du Pôle Chirurgies
du Centre Hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins
sensibilise le grand public
au principe de "consentement présumé"**

"Se positionner sur le don d'organes, en connaissance de cause."

"En parler avec ses proches, pour faire respecter sa volonté."



- Mercredi 22 juin de 9h à 12h -
Hall de l'entrée principale

L'amélioration de la qualité de la greffe permet à une population plus large de bénéficier d'un don. S'il y a des avancées médicales pour élargir le nombre de donneurs et de receveurs, le don demeure un sujet dont il faut parler, pour pouvoir se positionner en connaissance de cause et faire connaître sa volonté à sa famille, dans le cas où celle-ci devrait prendre une décision à la place du proche qui n'est plus.

Les décès autorisant le prélèvement sont, dans la plupart des cas, brutaux. Sans expression de sa volonté, la famille du défunt sera alors sollicitée pour s'exprimer sur la position de celui-ci quant au don de ses organes et tissus, et devra prendre une décision en urgence. Aujourd'hui, près d'un prélèvement possible sur trois est refusé.

Le don, un acte symbolique fort qui peut sauver une vie

La greffe d'organes et de tissus est un acte médical de dernière chance, envisagée dans le seul cas où le remplacement du ou des organes défaillants par un organe sain, le greffon, peut permettre l'amélioration de l'état de santé du malade. La personne greffée pourra ainsi reprendre une vie quasiment normale (activité professionnelle, déplacements, projet d'enfant...), tout en suivant un traitement à vie pour éviter le rejet de la greffe. Ces dernières années, la maîtrise de cette technique médicale (+ 30% de greffes en 10 ans) explique l'augmentation des besoins en matière de greffe. Par ailleurs, le vieillissement de la population, qui engendre des problèmes de santé, est aussi un facteur pour faire augmenter ces besoins.

Plus de 21 000 personnes étaient en attente de greffe en 2015 (cf liste nationale d'attente gérée par l'Agence de la Biomédecine). Les donneurs prélevés sont en majorité des personnes décédées à l'hôpital en état de



mort encéphalique. Bien qu'elle soit à l'origine de plus de 92% des greffes réalisées en France, cette cause de décès concerne moins de 1% des cas. Les progrès de la médecine ont donc permis d'élargir le prélèvement d'organes à d'autres catégories de donneur : les donneurs décédés après un arrêt cardiaque et les donneurs vivants (+ 121% de donneurs vivants en 10 ans pour la greffe de rein, organe le plus greffé). Les avancées médicales et chirurgicales ont également permis d'élargir les profils de receveur. Une insuffisance rénale terminale, une malformation ou maladie cardiaque, un foie malade, une mucoviscidose et certains cancers, sont des maladies qui peuvent nécessiter une greffe. En France, plus de 57 000 personnes vivent grâce à un organe greffé.

Historique de la bioéthique

- ✓ **2 grands principes**, fondés sur l'article 16 du Code Civil, la dignité de la personne et l'indisponibilité du corps humain : pour régir le droit en matière de bioéthique,
- ✓ **loi du 29 juillet 1994** relative au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain, à l'assistance médicale à la procréation et au diagnostic prénatal : pour encadrer le don d'organe,
- ✓ **loi de bioéthique de 2004** : le cercle de personnes pouvant procéder à un don d'organe est élargi (don du vivant) et une agence de biomédecine est créée,
- ✓ **loi de bioéthique de 2011** : prévoit notamment le don croisé d'organes, c'est-à-dire la possibilité pour des candidats au don mais incompatibles avec leur proche malade, de s'échanger leur receveur respectif.
Les règles pour encadrer le prélèvement d'organes et de tissus sont les mêmes. Le don est gratuit, l'anonymat entre donneur et receveur est exigé.

L'intérêt d'en parler avec sa famille

Les acteurs de la chaîne du prélèvement et de la greffe du Centre Hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins ont participé à l'augmentation des prélèvements ces dernières années, grâce à un recensement plus systématique des donneurs potentiels dans les différents services hospitaliers. Cette démarche est pilotée au sein de la coordination des prélèvements d'organes et de tissus par le coordinateur Alain Latil, en collaboration avec le coordinateur médical, le docteur Ludovic Grech, la cadre de santé coordinatrice, Nathalie Sevel, et l'infirmière coordinatrice, Isabelle Roche. Cette équipe est épaulée dans son activité par le docteur Diana Rafidiniaina, chef du service des urgences, le docteur Olivier Raguin, chef du service de réanimation, et les infirmières Virginie Aiach et Caroline Chevutschi. Pour qu'une greffe devienne réalité, il faut au préalable que l'équipe de la coordination des prélèvements cherche à connaître la volonté du défunt sur le don de ses organes et de ses tissus. Le "consentement présumé" est un grand principe de la loi de bioéthique qui régit le don d'organes et de tissus. Cela veut dire que, si chacun est présumé donneur, il est aussi libre de s'opposer au don de ses organes et de ses tissus. Ainsi, après avoir consulté le registre national des refus, si la personne défunte ne s'y trouve pas, l'équipe devra s'entretenir avec ses proches pour connaître la position exprimée de son vivant. Si son opposition est connue, aucun prélèvement n'aura lieu. Si sa position n'est pas connue, les proches se trouvent dans une position délicate, celle de prendre une décision à sa place. Ainsi, dans le doute, certains proches préfèrent refuser. Dans le cas de prélèvements médicalement envisageables, parler de son positionnement sur le don d'organes et de tissus à sa famille et ses proches pourrait permettre de limiter les cas de refus

"par précaution", et ainsi d'augmenter les chances de don pour des patients qui attendent une greffe. Connaître la volonté du proche qui n'est plus, c'est également plus rassurant pour l'entourage, qui peut agir dans le sens de sa volonté.

La greffe de cornée est une activité pour laquelle le Centre Hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins est connu et reconnu (l'établissement se situe au premier rang des centres hospitaliers publics français, hors CHU, qui pratiquent la greffe de cornée). En 2015, ses équipes ont effectué 130 prélèvements de cornée et greffé ce tissu sur plus d'une centaine de personnes. Equipé d'un laser de pointe Femtoseconde, unique en son genre, l'équipe du docteur Eric Duplay réalise des chirurgies d'une extrême précision.

CONTACT PRESSE :
Caroline Renault
Chargée de communication
C.H. Antibes Juan-les-Pins
Tél. : 04 97 24 76 13